



Commission des solidarités

5 - Administration générale

Versement d'un acompte à diverses associations pour l'année 2014

Rapport n° CP/2014/348

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aide à la personne

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer le versement d'un acompte pour les associations pour lesquelles le Conseil Général du Bas-Rhin, a alloué en 2013, une subvention de plus de 23 000,00 €.

J'ai l'honneur de vous soumettre diverses demandes de subvention de fonctionnement en faveur des associations figurant dans le tableau joint ci-dessous.

L'instruction des dossiers de subvention et la décision d'attribution aux associations interviennent tardivement au regard des activités que les associations sont amenées à effectuer dès le début de l'année.

Aussi, afin de faciliter la réalisation de leurs actions et permettre une bonne gestion de leur trésorerie, il vous est proposé d'accorder un acompte représentant 50 % de la somme attribuée en 2013, aux associations pour lesquelles le montant alloué en 2013 était supérieur à 23 000,00 €.

Cet acompte n'est versé qu'aux associations qui ont demandé le retrait d'un dossier au titre de l'exercice 2014.

Nom de l'association	Enveloppe	Montant de la subvention versée en 2013	Acompte 2014 (50% du montant de la subvention versée en 2013)
LA PASSERELLE D'AZUR	15206-ADEPAPE	86 540,00 €	43 270,00 €
UNION FRANCAISE POUR LA SANTE BUCCO-DENTAIRE (U.F.S.B.D.)	15224-PMI	43 270,00 €	21 635,00 €
THEMIS	27116-ENFAN01	100 960,00 €	50 480,00 €
CENTRE D'EXPOSITION PERMANENTE (CEP) - CICAT	15220-HANDIC1	48 000,00 €	24 000,00 €
TOTAL		278 770,00 €	139 385,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

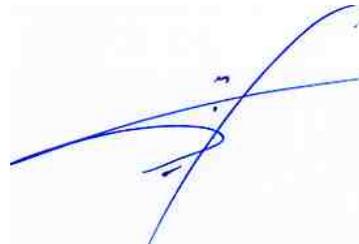
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les dispositions du présent rapport relatives au versement aux associations d'un acompte de 50% des sommes allouées en 2013, acomptes d'un total de 139 385,00 €, pour un montant total de 278 770,00 € versés en 2013 ;

- autorise par ailleurs le président du Conseil Général à signer les conventions s'y rapportant.

Strasbourg, le 22/04/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL